



Ollainville

Décision n°72/2022

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec le Collectif pour la culture en Essonne / Performance « Le Livre de Ma Maîtresse » - version maternelle, le 15/11/2021 à l'école maternelle Pierre de Ronsard

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant la convention de partenariat proposé par l'association « Le Collectif pour la Culture en Essonne », sise « La piscine d'en face » – 14 rue Léo Lagrange – 91700 SAINTE GENEVIEVE-DES-BOIS, représentée par Monsieur Marc Williams DEBONO, Président.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'association « Le Collectif pour la culture en Essonne », pour 3 représentations de la performance « Le Livre de Ma Maîtresse » - version maternelle, le mardi 15 novembre 2022, à l'école maternelle Pierre de Ronsard.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante, 500 € TTC, a été prévue au Budget Primitif de la Commune.
Un acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention.
Le solde sera versé sur présentation de la facture de l'organisateur.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 8 novembre 2022
Monsieur le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU



